

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 068-2018

Type d'intervention: Interpellation

Motion ayant valeur de directive: ☐

N° d'affaire: 2018.RRGR.202

Déposée le: 22.03.2018

Motion de groupe: Non

Motion de commission: Non

Déposée par: Gabi Schönenberger (Schwarzenburg, PS) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non

Urgence accordée:

N° d'ACE: du

Direction: Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques

Classification: –



La paralysie du Service de coordination de la lutte contre la criminalité sur Internet (SCOCI) met en péril la sécurité

Plusieurs mois durant, l'interface entre les enquêteurs et enquêtrices internationaux, comme Interpol, et les enquêteurs et enquêtrices suisses n'était pas opérationnelle, ce qui entraîne des conséquences catastrophiques sur les enquêtes, en cours ou à venir, sur les pédophiles et les cybercriminel-le-s.

Outre les problèmes techniques, la répartition des tâches entre la Police judiciaire fédérale et le Service de coordination de la lutte contre la criminalité sur internet (SCOCI) était peu claire. Les enquêteurs et enquêtrices se bloquaient les uns les autres.

Le conseiller d'Etat Christoph Neuhaus représente les cantons au sein du comité directeur du SCOCI (qui enquête sur les pédophiles et les cybercriminel-le-s). La réorganisation prend plus de temps que prévu, apparemment en raison du flou concernant la répartition des compétences entre les cantons et la Confédération.

Le SCOCI est un produit de la Suisse fédérale : à quelques exceptions près, les enquêteurs fédéraux traquent les cybercriminel-le-s, mais ces derniers sont traduits en justice par les services

cantonaux. Bien que deux tiers des moyens du SCOCI proviennent des cantons, il est cependant rattaché à la Police judiciaire fédérale (PJF) sur le plan administratif.

D'après la directrice de Fedpol, Madame Nicoletta della Valle, la PJF serait toujours en cours de réorganisation, et, à la place du SCOCI, il y aura bientôt un nouveau centre de lutte contre la cybercriminalité qui bénéficiera au moins de la même liberté et du même soutien que l'ancien SCOCI.

Il est prévu que le comité directeur et l'assemblée plénière de la CCDJP soient informés de l'état d'avancement de la réorganisation en mars et en avril 2018.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Le Conseil-exécutif est-il conscient qu'un SCOCI (bientôt le centre de lutte contre la cybercriminalité) hors service et paralysé représente un réel danger ?
2. Comment le Conseil-exécutif, et plus particulièrement le conseiller d'Etat Christoph Neuhaus, qui siège au sein du comité directeur du SCOCI, entend-t-il s'investir concrètement et intervenir pour que l'ancien SCOCI (bientôt le centre de lutte contre la cybercriminalité) soit à nouveau en parfait état de marche et soit doté de suffisamment de personnel et de moyens pour que l'on puisse reprendre les enquêtes sérieusement ?
3. Comment pense-t-on s'assurer que les doublons pourront vraiment être éliminés ?
4. Que pense concrètement entreprendre le Conseil-exécutif, et plus particulièrement le conseiller d'Etat Christoph Neuhaus (au sein du comité directeur du SCOCI), du côté de la CCDJP, pour que des enquêtes professionnelles et efficaces sur la cybercriminalité puissent se poursuivre sans interruption, même pendant la réorganisation ?

Destinataire

- Grand Conseil